

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

**Délibération  
n° 2009.04. 55.B**

**Stratégie de mise en  
oeuvre des transports  
du Grand Angoulême  
- faisabilité en site  
propre : demande de  
subvention**

**LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.  
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DEPLACEMENTS/TRANSPORTS</b>
--

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

<b>STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DES TRANSPORTS DU GRAND ANGOULEME - FAISABILITE EN SITE PROPRE : DEMANDE DE SUBVENTION</b>
---

Par délibération n° 28.B du 19 juin 2008, le bureau communautaire a validé la réalisation d'une étude relative à la faisabilité et à la création d'un site propre et d'une liaison transport en commun à haute fréquence.

Cette étude et la réalisation du site propre doivent ainsi permettre d'optimiser la desserte en transport en commun de l'ensemble de l'agglomération et d'encourager la diminution de l'usage de la voiture particulière, facteur de pollution atmosphérique.

Par ailleurs, dans le cadre du futur réaménagement de la gare, notamment avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre favorisera également l'intermodalité des déplacements qui seront développés à partir de la gare.

Cette étude s'inscrit ainsi pleinement dans les logiques d'intervention des programmes régionaux et européens. A ce titre l'accompagnement de la région Poitou-Charentes et de l'Europe (FEDER 2007 / 2013 ) peut être sollicité.

Le montant de cette étude est de 97 310 € HT.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à l'étude concernant la stratégie de mise en œuvre des transports du Grand Angoulême et la faisabilité d'un site propre notamment auprès de la région Poitou-Charentes et de l'Europe (FEDER) à hauteur du taux maximum possible, et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe transports en commun - article 1312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>07 mai 2009</b>	<b>07 mai 2009</b>